



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION
2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25.47-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006
AFIN DE REMPLACER LES DISPOSITIONS
CONCERNANT L'AFFICHAGE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 septembre 2023, le 2^e projet de règlement numéro 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 afin de remplacer les dispositions concernant l'affichage a été déposé et adopté.

Toute personne intéressée par ce 2^e projet de règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 et 16h30 et le vendredi de 9h00 à 13h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

DONNÉ à Ormstown, ce 6 septembre 2023

(Original signé)

Francine Crête
Greffière adjointe